



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitants

Question écrite n° 1696

Texte de la question

M. Robert Lamy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur une nécessaire simplification administrative en faveur des exploitants agricoles. En effet, la multiplication des dossiers et contraintes administratives, la complexité croissante des déclarations exigées des exploitants agricoles pour l'attribution des aides qui leur sont destinées et les nombreux contrôles induits par ces déclarations pèsent sur leur activité, et particulièrement les plus petits d'entre eux. Aussi souhaiterait-il connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour répondre aux attentes légitimes des agriculteurs en faveur d'une simplification administrative.

Texte de la réponse

Répondant aux souhaits du Premier ministre de simplifier les règles et les procédures des administrations publiques et aux attentes des exploitants agricoles, un comité de simplification administrative a été installé en octobre dernier au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. D'ici la fin de l'année il présentera une première série de mesures d'application rapide et aux effets immédiats. Au cours du premier semestre 2003 des mesures de simplification plus profondes seront examinées. Trois priorités concernant directement les agriculteurs ont été fixées par le ministre à ce comité : dans le domaine des aides agricoles, tendre vers une déclaration unique, pour le « deuxième pilier » de la PAC, appliquer au programme de développement rural national (PDRN) et aux aides à l'investissement le principe « un projet, une aide, un financement » et, en matière de mesures agri-environnementales, alléger et mieux coordonner les contrôles tant nationaux que communautaires. Un groupe d'utilisateurs est également prévu, composé des représentants des organisations professionnelles agricoles et de la pêche et d'agents du ministère, pour faire entendre le point de vue pratique des usagers externes et des utilisateurs internes des procédures en cause.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1696

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2825

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 722